

D-FORT 25% EC

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Société : COMPAGNIE DES TRAITEMENTS CHIMIQUES – COTCHIM -

Adresse : 15 RUE JORDANIE MOUALLA 2100 GAFSA-TUNISIA

Tél : (00216) 76 225 551

Fax : (00216) 76 227 346

Email : cotchim_tn@hotmail.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Inflammable.

Nocif par inhalation et par ingestion.

Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

Risque de lésions oculaires graves.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom commercial : D-FORT 25% EC

Nature du produit :

Concentré émulsionnable (EC)

Deltaméthrine 25 g/l

Composition :

Nom Chimique	CAS No.	EC No	classification	Concentration[%]
Deltaméthrine, (S)- α -cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (IUPAC)	52918-63-5	258-256-6	T ; N ;R23/25 R50/53	2.80
Solvant	-----	-----	-----	97.20

4. PREMIERS SECOURS**Inhalation :**

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Contamination locale peau : appliquer de la crème à la vitamine E ou du lait de toilette. Si les troubles se prolongent consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion :

Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petit gorgées. Si les troubles se prolongent consulter un médecin. Avaler du « carbo absorbens ». Ne PAS faire vomir. Provoquez le vomissement, seulement si : 1. Le patient est parfaitement conscient, 2. Aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. L'équivalent d'une cuiller à soupe à été ingérée, 4. L'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires).

Avis aux médecins :**Symptômes**

Locale : paresthésie des yeux et de la peau pouvant être sévère, habituellement la durée n'excède pas 24 h. irritation des yeux et des muqueuses, toux

Symptômes

Systémique : gêne dans la poitrine, hypersécrétion bronchique, œdème pulmonaire, tachycardie, hypotension, palpitations, vomissements, diarrhée, douleur abdominale, nausée, salivation, vertiges, vue brouillée, mal de tête, apathie, anorexie, somnolence, coma, spasme, convulsions, tremblements, ataxie, fasciculation musculaire.

Risques

Ce produit contient un pyréthroïde.

Ne Pas confondre avec des composés organo-phosphorés !

Traitement

Traitement locale :

Traitement initiale : symptomatique

Traitement systémique :

Intubation endotrachéale et lavage gastrique, ensuite administration de charbon actif.

Surveillance de l'appareil respiratoire, des paramètres cardiovasculaires.

Observation d'électrocardiogramme.

Recherche d'œdème pulmonaire en cas d'inhalation.

Tenir dégagées les voies respiratoires ; respiration artificielle si nécessaire.

Contre les convulsions : injection de Diazépam par voie intraveineuse : 5 – 10 mg chez l'adulte, si nécessaire répétez après 15 minutes jusqu'à sédation complète de la crise ; 2.5 mg i.v. chez l'enfant.

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

Contre-indication : atropine.

Contre-indication : dérivés d'adrénaline.

Guérison spontanée.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Equipement de protection spéciale pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, si non refroidir les conteneurs avec de l'eau.

Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.

Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/ de la fuite et contre le vent.

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthode de nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger :

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts ; suivre les recommandations habituelles.

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Stockage

- Exigences concernant les aires de stockages et les conteneurs :

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Eviter une exposition directe au soleil.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Protéger du gel.

- Précautions pour le stockage en commun :

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

- Stabilité au stockage :

Autres données

La température de stockage recommandée se situe entre 0 et 30°C. Le produit reste stable après un stockage à 54°C durant 2 semaines.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes :

Protection respiratoire	<p>porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (norme Européenne EN140 Filter type A ou équivalent)</p> <p>Les protections respiratoire ne doivent être que lors d'exposition de courte durée, après que toutes les mesures de réductions de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.</p>
Protection des mains	<p>Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0.4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.</p>
Protection des yeux	<p>Porter des lunettes masque conforme à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5)</p>
Protection de la peau et du corps	<p>Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6.</p> <p>Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyer fréquemment par une blanchisserie industrielle.</p> <p>Si le vêtement de protection est souillé, la décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.</p>

Mesure d'hygiène :

Lors de l'utilisation ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage

Complet.

Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	: Liquide, limpide
couleur	: Jaune
Odeur	: Aromatique

Données de sécurité

Masse molaire	: 505.22 (Deltaméthrine)
Solubilité dans l'eau	: émulsionnable
pH	: 4 – 6 à 1% (23°C)
Densité de vapeur relative	: 1.00
Densité	: env. 0.89 g/cm ³ à 20°C
Point d'éclair	: 48°C
Viscosité cinématique	: env. 1,09 mm ² /s à 40°C
Limite d'explosivité supérieure	: 7.00 % (v)
Limite d'explosivité inférieure	: 0.8 % (v)
Tension superficielle	: env. 27.3 mN/m à 40°C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et Réactivité

Réactivité	:
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Conditions à éviter	: Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matières incompatibles	: Agents oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	:

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (rat) 416 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation (mg/l)	: CL50 (rat) 2.69 mg/l/4h
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	: DL50 (rat) >2.000 mg/kg
Irritation de la peau	: Irritant pour la peau des lapins
Irritation des yeux	: Irritant sévère pour les yeux des lapins
Sensibilisation de la peau	: Non sensibilisant pour la peau des porcs

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation	: lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Coefficient de bioconcentration (BCF) : 1.400 La valeur fournie concerne la matière active technique deltaméthrine .
-----------------	--

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson	: CL 50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 0.0093 mg/l Durée d'exposition : 96 h
Toxicité pour les daphnies	: CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 0.0039 mg/l Durée d'exposition : 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Selenastrum capricornutum) 60.7 mg/l Durée d'exposition : 96 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballage contaminés

Récipients à rincer 3 fois.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADNR

Numéro ONU	1993
Etiquettes	3
Groupe d'emballage Code danger	III 30
Description des marchandises	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (DELTAMETHRINE)
Prescription particulière	640E

IMDG

Numéro ONU	1993
Etiquettes	3
Groupe d'emballage	III
No EMS Polluant marin marin	F-E, S-D Polluant
Description des Marchandises	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRIN)

IATA

Numéro ONU	1993
Étiquettes	3
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRIN)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Deltaméthrine

Symbole(s)

Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R10 Inflammable.
R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et
la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Phrase(s) S

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.